

## **DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERSION DES IMMEUBLES LOCATIFS EN COPROPRIÉTÉ DIVISE**

Conformément à l'article 16 du Règlement numéro RCA06-19016, avis est donné qu'à sa séance ordinaire du 16 janvier 2017, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera pour disposer de la demande soumise en vue de la conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 3800-3804, boulevard Saint-Joseph, sur le lot numéro 1 552 395 du cadastre du Québec.

Conformément aux articles 17 et 18 dudit règlement, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement et doit signaler par écrit au Secrétaire d'arrondissement les commentaires qu'elle désire faire valoir relativement à cette demande, au plus tard dix (10) jours après la date de publication du présent avis.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 15 décembre 2016.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## **REQUEST FOR AN EXCEPTION TO THE PROHIBITION FOR CONVERTING AN IMMOVABLE TO DIVIDED CO-OWNERSHIP**

According to section 16 of By-law number RCA06-19016, notice is given that at the regular sitting of January 16, 2017 at 8 p.m. in the council chamber located at 1800 boulevard Saint-Joseph in Lachine, the borough council will render a decision for the conversion of a rental residential immovable to divided co-ownership for the building located at 3800-3804, boulevard Saint-Joseph, lot number 1 552 395 of cadastre du Québec.

According to sections 17 and 18 of the said by-law, any interested party may be heard by the borough council and must, within 10 days from the present notice, make written representations on the request to the Secrétaire d'arrondissement.

Given in Montréal, borough of Lachine, this December 15, 2016.